

**REPUBLIQUE FRANCAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.054**Séance du **DEUX MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 25 avril 2023

Président de séance : M. Patrick SILLARD

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, ROGUET, RICHARD

5 pouvoirs :

Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Martine PARRET à Jean-Pierre BELMAS, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Véronique FENEUL, Stéphanie BREGEGERE à Dominique JOLIVET, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

**Objet : Budget Locations Immobilières « Les Aquarelles » - Adoption du compte administratif 2022**

Monsieur Patrick SILLARD, Président de séance, désigné conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs du compte administratif du budget annexe Aquarelles, qui font apparaître un excédent d'investissement de 6 731,25 euros et un excédent de fonctionnement de 19 351,43 euros.

Le résultat global de clôture 2022 intègre le résultat reporté de 2021.

Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'il n'y a pas des Restes à Réaliser de l'exercice 2022.

**INVESTISSEMENT**

Recettes réalisées en 2022	57 441,25 €
Dépenses réalisées en 2022	50 710,00 €
<b>Résultat 2022 (1)</b>	<b>6 731,25 €</b>
Résultat antérieur 2021(2)	30 595,14 €
<b>Résultat Global de Clôture (1+2)</b>	<b>37 326,39 €</b>

**2023.054****FONCTIONNEMENT**

Recettes réalisées en 2022	82 607,32
Dépenses réalisées en 2022	63 255,89
<b>Résultat 2022 (1)</b>	<b>19 351,43 €</b>
Résultat antérieur 2021 (2)	155 064,55 €
<b>Résultat de clôture 2022 (1+2)</b>	<b>174 415,98 €</b>

En l'absence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de Patrick SILLARD,  
après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Aquarelles.

Le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Aquarelles est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 15 mai 2023  
Le Président de séance  
Patrick SILLARD



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 16/05/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.